

Département de la
MoselleMairie de
HENRIDORFF

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

Afférents
Au Conseil
MunicipalEn
exerciceQui ont pris
Part à la
délibération

15 | 15 | 15

Séance ordinaire du Mardi 24 juin 2014

Date de la convocation : 19/06/2014

Affichage du 01/07/2014
Au 18/08/2014

L'an deux mil quatorze et le mardi vingt-quatre juin à 20 h 00 le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques KAISER : **Maire**

Présents : Bernard KALCH, Jean-Marc NOBLET, Yannick EON, Fabrice TISSERAND, Pascal DIEMER, Guillaume DUMONT, Sébastien ELOI, Rachel KLEIN-DORMEYER, Gérard LEVY, Caroline MOUTIER, Hervé NIVA, Pascale RIEDINGER, Ronald STIBLING, Pascale WEISSENBACH.

Ordre du jour	
Numéro et objet de la délibération	
01	Demande de subvention auprès du Député MARTY Alain pour l'agrandissement du préau de l'école primaire
02	Demande de subvention «Amendes de police» auprès du Conseil Général pour la création d'un chemin communal et la viabilisation des 3 parcelles dans la Rue du Château d'eau
03	Demande de subvention auprès du Sénateur Jean-Pierre MASSON pour la numérisation des actes de l'Etat Civil.
04	Vente d'une partie d'un terrain communal (derrière l'école primaire) : Reporté
05	Heures complémentaires de l'adjoint d'animation du périscolaire
06	Rythmes scolaires - modification du temps de travail d'une ATSEM et de l'animatrice
07	Demande de subvention de Mademoiselle HANSS Aurélie
08	Désignation d'un correspondant local «Croix rouge»
09	Versement d'une subvention à l'association «les amis de l'orgue»
10	Vente de terrain communal dans la rue du château d'eau
11	Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat
	Divers et communications

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 08 AVRIL 2014

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

/

Objet de la
délibération

N° 01 -- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE M. LE DEPUTE MARTY POUR L'AGRANDISSEMENT DU PREAU DE L'ECOLE PRIMAIRE :

Après la mise en place d'une rampe pour permettre un accès aux handicapés, la capacité du préau actuel n'est plus suffisante pour accueillir les élèves des trois classes. De ce fait, le Conseil Municipal a décidé l'agrandissement du préau de l'école primaire sise n° 43 Grand'rue.

/

Pour ce motif, le Maire propose et soumet au Conseil Municipal ce projet, dont les devis de l'entreprise André RAUCH de Brouviller, s'élèvent à

- + 12 591,33 € H.T. soit 15 109,60 € TTC pour la dalle du préau
- + 25 371,70 € H.T. soit 30 446,04 € TTC pour la structure du préau

Soit un total H. T. de : 37 963,03 €

Soit un total T.T.C. de : 45 555,64 €

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **S'ENGAGE** à couvrir dès 2014, la partie à la charge de la commune
- **SOLLICITE** une subvention auprès du Député Alain MARTY
- **CHARGE** le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

Objet de la
délibération

N° 02 - DEMANDE DE SUBVENTION - AMENDE DE POLICE - CREATION ET VIABILISATION DE VOIRIE

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée le projet relatif à :

**«La création et la viabilisation d'un chemin communal
dans la Rue du Château d'eau»**

Le devis de la société BECK Antoine de Romelfing s'élève à 6 711,50 € H.T, soit 8 026,95 € T.T.C.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** la création et la viabilisation d'un chemin communal dans la rue du Château d'eau
- **SOLLICITE** la subvention «amende de police» du Conseil Général,
- **S'ENGAGE** à couvrir dès 2014, la partie à la charge de la commune par inscription au budget primitif.
- **CHARGE** le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

/

Objet de la
délibération

N° 03 - DEMANDE DE SUBVENTION SENATORIALE POUR LA NUMERISATION DES ACTES D'ETAT CIVIL.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'utilité pour la commune de procéder à la numérisation et à l'indexation des actes de l'Etat Civil.

En conclusion, le Maire propose et soumet au Conseil Municipal ce projet.

Le montant du devis de la société JVS HORIZON de SAINT MARTIN SUR LE PRE, en date du 1er juin 2014, s'élève à 5 499,66 € HT, soit 6 599,59 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **S'ENGAGE** à couvrir dès 2014, la partie à la charge de la commune
- **SOLLICITE** une subvention exceptionnelle auprès du Sénateur Jean-Pierre MASSON
- **CHARGE** le Maire de faire les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet
- **AUTORISE** le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

/

Objet de la délibération

N° 04 - DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE D'UN TERRAIN COMMUNAL PAR UN PARTICULIER : Reporté à une séance ultérieure

/

Objet de la délibération

N° 05 - HEURES COMPLEMENTAIRES DE L'ADJOINT D'ANIMATION DU PERISCOLAIRE :

Le contrat de travail de Madame Véronique THIRY, Adjoint d'animation au périscolaire arrive à échéance le 04 juillet 2014.

L'intéressée n'a pas souhaité le renouvellement d'un nouvel acte d'engagement pour la nouvelle rentrée scolaire.

Le Maire informe le conseil municipal que cet agent a effectué des heures complémentaires en avril, mai et juin 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De prendre en charge le paiement de 13 heures complémentaires effectuées par l'agent pendant cette période.

/

Objet de la délibération

N° 06 - RYTHMES SCOLAIRES - MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UNE ATSEM ET DE L'ANIMATRICE :

Dans le cadre de la mise en place des rythmes scolaires dès la rentrée 2014, il y a lieu de modifier le temps de travail du personnel chargé d'assurer cette mission.

C'est pourquoi, le Maire propose au Conseil Municipal, d'annualiser, à compter du 1^{er} septembre 2014, les contrats de l'ATSEM 1^{ère} classe et de l'animatrice ainsi que de modifier leur temps de travail comme suit :

- Le poste d'ATSEM 1^{ère} classe passera de 28/35^{ème} à **30/35^{ème}**
- Le poste d'animateur assurant les fonctions de directeur du périscolaire, passera de 30/35^{ème} à **35/35^{ème}**.

Après délibération, le Conseil approuve la modification du tableau des effectifs qui s'établira comme suit :

- 1 adjoint technique 2^{ème} classe, titulaire, à temps non complet (34,47/35^e)
- 1 ATSEM 1^{ère} classe, titulaire, à temps non complet (27,5/35^e)
- 1 attachée, titulaire, à temps non complet (22,5/35^e)
- 1 adjoint technique 2^{ème} classe, non titulaire, à temps non complet (20/35^e)
- 1 ATSEM 1^{ère} classe, non titulaire, à temps non complet (30/35^e)
- 1 adjoint technique 2^{ème} classe, non titulaire, à temps non complet (5/35^e)
- 1 animateur, non titulaire, à temps complet (35/35^e)

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, au chapitre 012, et à l'article 6413.

/

Objet de la délibération

N° 07 - DEMANDE DE SUBVENTION :

Le Maire donne lecture d'un courrier de Mademoiselle Aurélie HANSS, étudiante en école d'infirmières, qui sollicite une subvention communale, pour financer un voyage humanitaire pédagogique et linguistique au Cambodge.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de ne pas donner une suite favorable à cette demande, dans le but de ne pas créer de précédent.

/

Objet de la délibération**N° 08 - DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT LOCAL «CROIX ROUGE»**

Suite à la demande de la maison Croix-Rouge de la région Sarrebourg-Phalsbourg par lettre en date du 05 avril 2014 ; le conseil municipal désigne Monsieur Fabrice TISSERAND, conseiller municipal et 3^{ème} Adjoint, en qualité de «Correspondant Local Croix Rouge». Il assurera le relais entre l'association et les concitoyens de la commune.

/

Objet de la délibération**N° 09 - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote une subvention d'un montant de 270,00 €, au profit de l'association «les amis de l'orgue» de HENRIDORFF pour l'année 2014.

Les crédits nécessaires seront prévus au compte 6574 du budget primitif de l'exercice 2014.

/

Objet de la délibération**N° 10 - VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL :**

Dans le cadre de la procédure de remaniement des terrains dans la rue du Château d'eau, le Conseil Municipal émet un avis favorable :

- au découpage des parcelles sises n° 102 et 103, section 03, au lieu-dit « Zwischen dem Bruchwald», appartenant aux consorts MOUTIER Félicien.
- à l'achat d'une partie du terrain des Consorts MOUTIER Félicien, en vue de créer un chemin d'accès.
- à l'échange d'une partie du surplus de la parcelle sise n° 103, section 03, au lieu-dit « Zwischen dem Bruchwald», avec une partie des parcelles 98 et 318 appartenant à Madame MOUTIER Marie-Tharcise épouse GROSSE, sans versement de soulte.
- à la répartition d'un tiers chacun entre les consorts MOUTIER Félicien, MOUTIER Marie-Tharcise épouse GROSSE, et la commune pour les frais de bornage
- à la vente de la parcelle appartenant à la commune, au prix de 4 200,00 € l'are.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les pièces à intervenir ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

/

Objet de la délibération**N° 11 -MOTION DE SOUTIEN A L'ACTION DE L'AMF POUR ALERTER SOLENNELLEMENT LES POUVOIRS PUBLICS SUR LES CONSEQUENCES DE LA BAISSSE MASSIVE DES DOTATIONS DE L'ETAT :**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- Soit d'une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36 000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La commune de HENRIDORFF rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le «bien vivre ensemble» ;
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la commune de HENRIDORFF estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la commune de HENRIDORFF soutient les démarches de l'AMF :

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- Arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

/

Divers et communications :

1. **Tableau d'affichage électronique :** Le maire propose un nouveau moyen de communication, tel qu'un tableau d'affichage électronique pour l'entrée du village au prix de 3 999,00 € H.T. Après un tour de table, 5 élus sont pour, 8 élus sont contre (prix trop élevé, coût de la maintenance à voir, pas à l'entrée du village etc...) et 2 sont mitigés. Aucun achat dans l'immédiat. A revoir ultérieurement.
2. **Ligne de trésorerie :** Le Maire informe qu'il reconduit la ligne de trésorerie, pour un montant de 100 000,00 € (DCM de délégation du 29 mars 2014).
3. **Achat d'un tuyau d'arrosage :** Pour bénéficier des conditions tarifaires intéressantes, la commune passe commande d'un tuyau d'arrosage pour le compte de l'ASH. Cette dernière nous remboursera le montant H.T., à savoir, 360,00 €.

4. **Stores pour l'école maternelle** : le devis pour le remplacement des stores à l'école maternelle de la société WALTER de SARREBOURG se chiffre à 1 378,48 €
5. **Proposition de services «Vogele»** : la société Vogele de Strasbourg propose ses services à la commune dans le domaine de la maintenance des installations de cloches et horloges de l'église paroissiale. Sachant qu'actuellement la commune a un contrat avec la société BODET depuis 2011. La proposition sera remise à la présidente du conseil de fabrique de l'église.
6. **Conseil d'école** : A eu lieu à Henridorff le 17 juin dernier. En l'absence du maire, Yannick EON présente l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2014.
7. **Fermeture d'une classe de primaire** : Les municipalités du RPI, ainsi qu'une délégation des parents d'élèves se sont rendues à METZ auprès de l'Inspecteur de l'académie pour maintenir la classe de Mme. Céline TRUTTMANN à la prochaine rentrée. Après de multiples argumentations et notamment au niveau de l'effectif qui est atteint, la classe sera maintenue. !

La séance a été levée à 22 heures 20.

EMARGEMENTS

KAISER Jean-Jacques, Maire :	KALCH Bernard, 1 ^{er} Adjoint :	NOBLET Jean-Marc, 2 ^{ème} Adjoint :
EON Yannick, 3 ^{ème} Adjoint :	TISSERAND Fabrice, 4 ^{ème} Adjoint :	LEVY Gérard, Conseiller :
KLEIN-DORMEYER Rachel, Conseillère :	NIVA Hervé, Conseiller :	RIEDINGER Pascale, Conseillère :
ELOI Sébastien, Conseiller :	STIBLING Ronald : Conseiller	DUMONT Guillaume, Conseiller :
DIEMER Pascal, Conseiller :	MOUTIER Caroline, Conseillère :	WEISSENBACH Pascale, Conseillère :